

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction de la vie
scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives

Bureau
des actions éducatives,
culturelles et sportives

DGESCO B3-4
n° 2018-0211

Affaire suivie par
Barbara DAVIET
Téléphone
01 55 55 33 92
Courriel
barbara.daviet
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le **19 NOV. 2018**

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Lancement du premier « César des lycéens 2019 »

Le 17 septembre 2018, les ministres de l'éducation nationale et de la culture ont réaffirmé l'importance de l'éducation à l'image et au cinéma, à l'occasion de la présentation à la presse du plan « À l'école des arts et de la culture ». L'objectif est de permettre à 100 % d'élèves d'accéder à un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité, associant enseignements, pratiques artistiques et rencontres avec les œuvres et les artistes.

Dans ce cadre et afin de fédérer les jeunes générations autour du cinéma français et continuer à en faire un mode d'expression privilégiée de leur créativité, l'académie des arts et techniques du cinéma et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'associent pour mettre en place le « César des Lycéens », remis en 2019 à l'un des sept films nommés dans la catégorie « Meilleur Film ».

Les lycéens des classes de terminales générales, technologiques et professionnelles se constitueront en jury pour décerner le "César des lycéens", ce qui constitue une opportunité pour :

- s'engager dans un évènement culturel majeur en leur permettant d'affirmer un choix réfléchi ;
- s'intéresser à la création cinématographique contemporaine française ;
- développer leur esprit critique et leur jugement ;
- partager leur sensibilité cinématographique avec le public.

Ce nouveau prix vient enrichir les différents dispositifs d'éducation au cinéma existants : École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, prix Jean Renoir des lycéens et création de Cinema.lesite.tv qui permet aux professeurs de présenter et de diffuser des films du patrimoine.

Le mode d'emploi « enseignants », en annexe de la note précise les modalités de participation pour les enseignants volontaires, qui pourront postuler à partir du lundi 19 novembre et jusqu'au mercredi 19 décembre 2018. Une cinquantaine de classes seront retenues par la DGESCO, en lien avec l'inspection générale, pour constituer ce premier jury du « César des lycéens ». Elles seront conviées à une réunion d'information et d'échanges sur le prix, mercredi 23 janvier 2019 à Paris (lieu précisé ultérieurement), le même jour où l'Académie des César dévoilera les films en lice pour les différentes catégories, dont le César du « Meilleur film ».

A partir de cette date, les lycéens pourront commencer visionner les films sélectionnés avec leur enseignant, de préférence dans une salle de cinéma ou à défaut en vidéo projection à partir d'une plateforme dédiée dont les codes seront communiqués au professeur référent.

À la suite de chaque projection, le professeur organise une séance de discussion et de réflexion afin de permettre échanges de points de vue et argumentation critique entre élèves. La mobilisation de professionnels du cinéma ou de partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix. Chaque élève disposera d'une voix ; le vote se fera par voie électronique, sur la plateforme dédiée, par l'enseignant référent.

Le nom du lauréat sera révélé lundi 25 février 2019 par communiqué de presse et le prix sera remis le mercredi 13 mars 2019 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence nom du Lauréat. Le César des Lycéens sera remis par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le président de l'Académie des César.

Je vous remercie par avance de la bonne diffusion de cette information auprès des enseignants concernés, pour assurer la réussite de cette nouvelle action éducative en faveur du développement d'une éducation artistique et culturelle de qualité.

Pour le ministre et par délégation
directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART